

## **SEANCE DU SIX OCTOBRE 2014**

L'an deux mil quatorze, le six octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M DUEZ Jean Pierre, Maire

Présents : M DUEZ Mmes BELLOT – BOFFELLI – BOSSIS - BROSSARD  
-CHATEAU – CHATELIER – MM MOURLOT – VILLENEUVE – GAUTIER –ARCHAT  
-ANNEREAU - BERTET

Excusés : M HERAUD pouvoir à M VILLENEUVE  
M LEBLOIS pouvoir à M DUEZ

Secrétaire de séance Mme BOFFELLI

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 8 SEPTEMBRE 2014**

Le compte rendu de la réunion du 8 septembre 2014 est approuvé à l'unanimité par les conseillers présents.

### **ENFOUISSEMENT DES RESEAUX POUR L'ACTION II ET III**

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il est nécessaire de l'autoriser à signer les marchés relatifs à l'enfouissement des réseaux de l'action II et III. Après discussion le Conseil à l'unanimité autorise le Maire à signer les marchés.

### **POINT SUR LES FINANCES**

Monsieur MOURLOT fait le point sur le fonctionnement qui présente une bonne situation à cette période de l'année. Pour l'investissement les travaux de la CAB devraient débuter fin novembre.

### **REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2015**

Monsieur le Maire expose au Conseil que compte tenue des travaux à prévoir sur la station d'épuration il est souhaitable d'augmenter de 2 % le montant de la redevance d'assainissement collectif pour 2015 à savoir 1,29 € le m3 et 40,29 € pour la prime annuelle fixe. Le Conseil donne son accord.

### **RECRUTEMENT D'UN ENSEIGNANT DANS LE CADRE DES RYTHMES SCOLAIRES**

Monsieur le maire expose au Conseil que dans le cadre des rythmes scolaires il est nécessaire de recruter Mademoiselle LAURENT comme référent. Le Conseil à l'unanimité donne un avis favorable.

### **DISSOLUTION DU SIBV LIVEENNE**

Monsieur le Maire expose les éléments de synthèse portant sur la dissolution du Bassin Versant de la Livenne. Le Conseil à l'unanimité adopte les conditions de liquidation du syndicat et donne pouvoir au Maire pour signer la convention de partenariat entre la Communauté de Communes de l'Estuaire et la commune pour l'entretien des cours d'eau dépendants du Bassin Versant de la Livenne.

En effet, la dissolution du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Livenne et la reprise de la compétence par la Communauté de Communes de l'Estuaire-canton de ST CIERS sur GIRONDE, obligent les communes hors périmètre de la Communauté de Communes à signer une convention avec cette dernière.

### **DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Il est nécessaire d'ouvrir des crédits comme suit :

|          |                                  |           |
|----------|----------------------------------|-----------|
| Dépenses | du compte 022 dépenses imprévues | + 68,98 € |
| Recettes | au compte 022 résultat reporté   | + 68,98 € |

### **DECISION FIXANT LES MODALITES DE LA CONCERTATION CERNANT LA PROCEDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU**

Considérant qu'il est nécessaire de lancer une procédure de modification simplifiée du PLU afin de réparer deux erreurs matérielles commises lors de l'élaboration du PLU (suite à la non actualisation rapide du cadastre).

Considérant que le projet, l'exposé de ses motifs seront transmis début novembre 2014 au Préfet et aux personnes publiques associées mentionnées aux I et III de l'article L 121-4. qui auront un mois pour s'exprimer. Que ces avis seront ensuite mis à disposition du public pendant un mois dans des conditions lui permettant de formuler ses observations. Ces observations seront enregistrées et conservées.

Considérant que les modalités de cette mise à disposition doivent être précisées par le conseil municipal et portées à la connaissance du public au moins 8 jours avant le début cette mise à disposition et qu'à l'issue de cette mise à disposition, le maire en présentera le bilan devant le conseil municipal, qui devra délibérer et adopter le projet.

Il est décidé de lancer la procédure.

La présente délibération est affichée en mairie.

### **RYTHMES SCOLAIRES**

Madame BOSSIS fait un compte rendu de la rentrée scolaire et notamment sur la réforme. Toutes les activités périscolaires se passent bien et les enfants sont contents. L'ensemble des parents semble satisfait de l'organisation et des activités proposées.

Suite à une réunion de coordination des enseignants, il n'y a pas d'école le 8 octobre. Toutes les garderies des communes de la CCB n'accueilleront pas d'enfants ce jour là, mais le centre de loisir sera ouvert toute la journée.

Par ailleurs, une réorganisation des sorties d'école et de la gestion du personnel s'impose et une étude surveillée réservée aux enfants de CM et CE qui fréquentent régulièrement la garderie fonctionnera les lundis de 17 h à 17 h 45 et jeudis de 16 h 15 à 17 h.

Une note d'information sera remise aux parents afin qu'ils prennent leurs dispositions pour la rentrée du 3 novembre.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire fait le compte rendu de la réunion relative au renouvellement du contrat d'affermage pour la gestion de l'assainissement collectif. Un complément d'information est demandé aux 2 entreprises qui ont postulé.. La décision sera prise le mois prochain.

Il fait état également des nouvelles normes concernant le rejet des eaux traitées de la station d'épuration. Des travaux importants devront être engagés afin de respecter les règles imposées par la police des eaux.

Monsieur MOURLOT et Madame CHATEAU demandent si une aide financière peu être accordée au secours populaire qui est de plus en plus sollicité. Après discussion le conseil décide d'allouer une aide de 200 €

La séance s'est levée à 21 heures

Prochain conseil le 3 novembre 2014 à 19 h